REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

—

5e SÉRIE. — TOME I.

BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1869

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

MONNAIES RARES OU INÉDITES.

ONZIÈME ARTICLE.

Pl. III.

Médaillon barbare.—Triens de Dinant.—Deux esterlins énigmatiques.—Méreau de Soignies.—Une monnaie de Cunre.—Encore une énigme.—Église wallonne de Delft.

I.

Ce médaillon d'argent, qui a servi de fibule, paraît avoir été coulé, il pèse 22 gr. 34 cent. C'est une imitation plus que barbare d'un médaillon romain des dernières années de l'Empire d'Occident. Les lettres individuellement reconnaissables, mais tournées dans tous les sens, comme au hasard, n'offrent (au moins pour nous) aucun mot lisible, aucune interprétation possible. L'espèce de diable cornu qui figure au revers, n'est évidemment que la Victoire crucigère qu'on voit si fréquemment à cette époque.

Notre savant confrère, M. Meyer, à qui nous devons la communication de cette énigme, se demande si ce ne serait pas là quelque ancien roi frison? Que la pièce appartienne aux barbares du Nord, danois ou frisons, on peut, je pense, l'affirmer sans crainte; mais qu'on ait eu l'intention d'y représenter autre chose qu'une tête impériale, maladroitement copiée, la conjecture paraît peu probable.

Ce médaillon fait partie de la belle collection de M. le professeur Baart de la Faille, qui va être prochainement vendue.

II.

Tête de profil tournée à droite, coiffée d'une couronne perlée sur des cheveux hérissés : DEVNANTEX.

— Croix d'une forme singulière, ayant la branche supérieure repliée, posée sur une base composée de six globules : AMERINO MO.

Or. 1.20, Chez M. L. de Coster.

Nous avons publié dans cette Revue, il y a hélas! vingt-trois ans (1), un tiers de sol de Dinant, trouvé aux environs de Mons, et qui ressemble beaucoup à celui-ci. Le nom du monétaire s'y lisait AMERNO, ce qui est bien le même personnage que notre AMERINO. Du côté de la tête, il y avait DEONANTEX. La forme DEUNANT doit être ajoutée aux différentes formes que prit successivement le nom de la ville de Dinant sur Meuse.

(1) T. II, p. 301.

III.

Ecusson triangulaire au lion rampant : ✠ D ∘ HOII ⅅⅇⅿⅿⅆ.

— Croix à doubles bandes terminées par des globules, coupant la légende et anglée d'une croisette et des lettres L E D entre un double grènetis : IWO | RIⅅ | ⅿⅿ ✠✠✠.

Arg. Gr. 1.15. Ma collection.

IV.

Écusson triangulaire au lion rampant ✠ HENRIⅅ VS× DNS.

— Croix à doubles bandes terminées par des globules, coupant la légende et anglée des lettres M ⅿ ω I. Entre un double grènetis : HMⅿ | HMW | ωVDI KNB×.

Arg Gr. 1.30. Ma collection.

Cette pièce et la précédente offrent une double énigme dont le mot, croyons-nous, n'a pas encore été dit. Elles faisaient partie d'un dépôt considérable de monnaies, toutes appartenant à la seconde moitié du XIIIe siècle, découvert l'été dernier dans les environs de Diest. Le type de ces esterlins, imités d'une monnaie de Jean Ier de Brabant (1261-1294), a été surtout employé dans la Gueldre et les seigneuries des environs, Limbourg, Herstal, Heinsberg, Vorst, etc. C'était donc de ce côté qu'il fallait porter les investigations. Nous nous sommes adressé, dans

ce but, à deux numismates des plus autorisés, M. Du Moulin, de Maestricht, et M. Hooft Van Iddekinge, de Paterswolde, et voici les nombreuses — trop nombreuses — conjectures qu'ils nous ont communiquées.

« Maestricht, 17 juin 1868.

« Monsieur et honoré Président.

« Depuis plusieurs jours je me suis vainement tracassé l'esprit pour découvrir l'atelier monétaire, auquel il faudrait probablement attribuer l'esterlin énigmatique dont vous m'avez communiqué une empreinte.

« En le comparant avec les pièces au même type frappées par Henri Ier, sire de Herstal (*Revue de la numismatique belge*, t. I, pl X, 1 et 2), vous serez convaincu que le graveur de votre atelier a voulu imiter ces dernières. Le droit est copié servilement du n° 2, le revers quoique imité moins servilement, offre aussi quelque ressemblance avec celui des esterlins de Herstal, d'abord en ce qui regarde les lettres dont la croix est cantonnée, et ensuite par rapport aux lettres du commencement de la légende.

« Dans ISTA figurent les lettres IS du mot GHIS.

« Si un jour nous rencontrions un exemplaire de l'esterlin de Herstal, qui comme ceux de Maestricht, Roldue, Dalhem, etc., portait la croix cantonnée du nom du lieu, par exemple HSTA ou quelque chose d'analogue (comparez *Revue de la numismatique belge*, l. c., n° 3), ce qui me parait bien probable, alors il ne manquerait à la lettre I qu'un petit trait pour que l'imitation soit parfaite.

« Par les lettres HTT HTW le graveur aura peut-être voulu imiter le mot HT(*rs*)TTL.

« Reste la question quel est le petit dynaste qui, en frappant votre esterlin, aura probablement voulu imiter la monnaie de Herstal.

« Puisque j'ai commencé par me lancer sur le terrain des conjectures, je me permettrai de continuer mon chemin sur ce terrain, en hasardant une attribution.

« Selon Butkens, *Trophées*, pp. 607 et 622, etc., Jeanne de Louvain, fille de Godefroid, sire de Leeuwe, Gaesbeke, Herstal, etc., et sœur de Henri de Louvain, sire de Herstal, épousa, en 1253, Thierry, sire de Heinsberg, etc. De ce mariage sont issus cinq enfants, parmi lesquels un du nom de Henri, mentionné en 1282 (*Revue de la numismatique belge*, t. V, p. 264), mort en 1287, d'après Butkens.

« Le chevalier de Corswarem mentionne, dans son *Mémoire sur les anciennes limites et circonscriptions de la province de Limbourg*, p. 44, ce qui suit :

« Vers cette époque, la seigneurie de Sittard doit avoir « été détachée de celle de Fauquemont, et reçue en apa- « nage ou héritée par une branche cadette des sires de « Fauquemont et de Hinsberg, puisque Godefroid, sei- « gneur de Hinsberg et de Blankenberg, — qui était « probablement un fils de Renand, sire de Fauquemont « et de Hinsberg, — donna les terres de Wassenberg, Sit- « tard, Dalenbrock et Nyle, à son fils Jean de Hinsberg, « auquel la propriété en fut assurée par l'accord fait, le « 13 mars 1331, avec son frère aîné Thierry, seigneur de « Hinsberg et de Blankenberg, qui devint comte de Looz,

« en 1338, et qu'en 1342, Jean de Fauquemont était « seigneur de Born et de Sittard. »

« Ce qui précède m'a suggéré l'idée que peut-être le sire Henri, mentionné en 1282, était ce membre de la branche cadette de Hinsberg qui, selon le chevalier de Corswarem, doit avoir reçu en apanage la seigneurie de Sittard et peut-être aussi celles de Wassenberg, Dalenbroek et Nyle.

« En admettant cette conjecture, je serais tenté d'attribuer votre esterlin à Henri, sire de Wassenberg, Dalenbroek et Sittard. Dans cette hypothèse je proposerais de lire le revers comme suit : HTT pour MTA (moneta) H pour H*enrici* T W*aSsenberg* V (?) DIKNB (Dihlenbroek pour Dahlenbroek) S I T(*t*)A(*rt*).

« Je vous avouerai, mon cher Président, que je considère toutes ces suppositions comme bien hasardées; mais en considérant aussi que parfois les solutions proposées, si invraisemblables qu'elles paraissent, ont le mérite de suggérer de nouvelles idées, j'ai cru devoir vous les soumettre, si hypothétiques qu'elles soient.

« En voici encore quelques-unes :

« MATHAV*us* pour Matheus, Mathieu ou Mathias Van...?

« N(*umism*)ATH(*eodorici*) AW...?

« S(*anc*)T(*us*) I(*o*)A(*nnes*).

« TIAS pour MATHIAS, Thys.

« Veuillez, etc,

« Dumoulin, *notaire*. »

« Maestricht, 30 juillet 1868.

« Monsieur et honoré Président.

« . . . . . .

« J'aurais certes déjà répondu à votre dernière lettre, si j'avais pu vous soumettre quelque conjecture, tant soit peu admissible, sur l'esterlin problématique que vous venez de me communiquer.

« Malheureusement, je n'ai jusqu'ici réussi à composer aucune légende qui puisse être agréée par les moins difficiles.

« En supposant que IWO ou IWORI*cus* soit synonyme d'Ywan, alors je serais d'avis que votre esterlin a été frappé par un petit dynaste d'Entre-Meuse et Rhin ou des environs, du nom de Jean. Je crois me rappeler d'avoir lu quelque part, que le nom d'Ywan, originaire de la Livonie et désignant Jean, a été introduit dans notre pays, après la conquête de cette contrée, par les chevaliers de l'ordre Teutonique, qui a eu lieu, si je ne me trompe, pendant le XIIIe siècle.

« Ceci admis, votre pièce pourrait provenir du même personnage qui a fait frapper l'esterlin publié dans la *Revue de la numismatique belge*, t. VI, pl. I, n° 2.

« Resterait la question à quel Jean faudrait-il l'attribuer, ce qui dépendra naturellement de la manière dont on pourrait lire les légendes.

« Puisqu'en tout cas il n'est pas sans intérêt de faire des propositions, si hasardées qu'elles soient, parce qu'elles peuvent parfois servir à mettre sur la voie, je me permettrai d'en faire une, en attribuant l'esterlin en question, à Jean, comte de Looz (1273-1279).

« Pour motiver cette attribution, je lirais : D(*enarius*), NO(*vus*) M(*o*)CEMTAC(*ensis*). (Nouveau denier de Maeseyck — Mosacum).

« MCEMTA doit probablement imiter le mot MONEMTA de la pièce, qui a servi de modèle ; ceci pourrait à la rigueur expliquer la forme bizarre de M(*ocetacensis*) au lieu de M(*osacensis*).

« IWO (= IWAN, Jean) RICTAI ? peut-être aussi IWORIC pour Theodorie (Thierry de Heinsberg, en 1338, comte de Looz ?

« On pourrait encore attribuer cette pièce à Frédéric, seigneur de 'S Heerenberg, dont il y a des monnaies portant WRIDERICVS pour Fredericus, en lisant, par exemple, H(*o*)NEMTA C (pour D. MO) (M(*oneta*) D(*omini*) de N (pour M) (O*nte*); et au revers IWORIC pour WRIDERIC.

« Les lettres D, E, L, qui se trouvent entre les branches de la croix, me font penser à l'esterlin de Dalhem, dont le vôtre est peut-être une imitation. En attribuant votre pièce à Thierry de Heinsberg, ces lettres pourraient être interprétées de différentes manières, comme par exemple, par : DE(*narius*), L(*ossensis*), — D(*ominus*), E(*insbergensis*), L(*ossensis*), — DE(*dericus*), L *ossensis*).

« Je vous avouerai franchement qu'aucune de ces attributions ne me satisfait, et qu'étant pour le moment à bout de mon latin, j'espère avoir l'un ou l'autre jour plus de chance et pouvoir vous soumettre une attribution plus acceptable.

« Veuillez, etc.

« DUMOULIN, *notaire*. »

« Paterswolde, 20 août 1868.

« Monsieur et très-cher Confrère !

« . . . . . .

« Quant à vos esterlins énigmatiques, je leur ai cherché en vain depuis deux jours une attribution quelque peu passable. Je vous remercie pourtant de m'avoir posé cette question, car si je ne trouve pas ce que je cherche, j'apprends maintes choses en cherchant. Voici quelques observations que j'ai trouvées ainsi :

« L'esterlin avec HENRICVS DNS? n'est pas tout à fait isolé. Je vois une pièce dont le revers est presque identique avec la vôtre, mais dont le droit porte : D+E— CAL — IDO, sur la planche n° 34, accompagnant la Notice sur un dépôt de monnaies découvert à Grand-Halleux (1). Serait-il impossible que cet : DE CALIDO, ECALIDOD ou, lu à rebours, DOEILACE cache le nom de l'atelier où le seigneur Henri fit forger la monnaie? La légende du revers, le « Nat naw svdi, » etc., me semble trop difficile à expliquer. Des lettres A — M — N — I j'ai fait A(*nhol*)M(*en*)SI(*s*), mais faute de livres sur l'histoire de cette seigneurie, je n'ai pu savoir si là il y a eu quelque seigneur du nom de Henri.

« Voici divers personnages de ce nom que j'ai trouvés dans les environs de la Gueldre, au XIIIe et au XIVe siècles.

(1) Le revers du n° IV : HATHAWN VDI, etc., mais joint à un droit différent, se trouvait dans le dépôt du Grand-Halleux. L'auteur de la description de ce dépôt, en parlant de cette pièce énigmatique, avoue « qu'il n'était pas encore parvenu à la déterminer. » Cet aveu nous console de n'avoir pas été plus heureux que lui.

« *Henri de Selwerd* (Groningue), cité en 1352-1360. (Son beau-fils ou petit-fils a frappé monnaie.)

« *Henri de Kuinre*, miles. — 1352.

« Un autre *Henri de Kuinre*, famulus, est cité en 1294. (V. d. Chijs, p. 147.)

« *Henri Ier* de Borculo, 1252-1275, et son successeur

« *Henri II* de Borculo, 1275-1285, seigneurs de Koevorde.

« *Henri*, seigneur de 's Heerenberg, 1224-1245 et un *Henricus de Monte*, cité en 1309.

« *Henri*, seigneur de Borculo, 1324-1357, (V. d. Ch., p. 248.)

« *Henri*, seigneur de *Eze* +-1356, puissant seigneur de l'Overyssel, parent des seigneurs de Kuinre.

« *Henri Stakenborch*, auquel l'évêque Jean d'Arekel engagea son château d'Arkelstein, près de Bathmen et des frontières de la Gueldre. (V. d. Chijs, p. 65.)

« *Henri de Hoynstein*, cité en 1334. (Leitzmann, *Wegweiser auf dem Gebiete der deutschen Münzk.*, p. 305.)

« Enfin, il y avait encore en Overyssel les seigneurs de Diepenheim et de Goor, qui ont été assez puissants et dont on retrouvera peut-être un jour des pièces. Les comtes de Goor du moins ont été plus puissants que les seigneurs d'Almelo dont on connait les monnaies.

« Et pour finir, il y avait une seigneurie de Zalk et Veeaten, avec le château Buckhorst, dont les anciens seigneurs portaient d'argent *au lion couronné* de sable, écu qui ressemble à celui figuré sur la monnaie du Grand-Halleux.

« Cette seigneurie n'avait pas seulement haute et basse juridiction, mais elle fut une des plus anciennes et des plus étendues de l'Overyssel. (Comparez *Overysselseche Volksalmanak*, 1843, p. 144.)

« Voilà toute une armée de Henri, mais sans qu'il y ait beaucoup d'espoir d'y trouver le personnage qui peut avoir frappé ces mystérieux esterlins. Néanmoins je chercherai encore.

« L'autre esterlin me paraît un peu moins difficile à déchiffrer. Cette monnaie est sans doute une imitation assez servile d'un esterlin de Jean Ier, duc de Brabant 1261-1294). Je prendrai, par exemple, le n° 6 de la pl. V, de M. Van der Chijs. Cette pièce porte : ⊂+⊃—VXBRT—BTNTI, le vôtre a ⊂+⊃ — MOII — (⊂) ⊂TT.

« Je crois donc que ce ⊂ + ⊃ ne signifie rien ici et que l'inscription se borne au mot MONETT. Le revers est en partie copié d'après la même pièce :

⁂+⁂ — MO — NE — TT et B.R.V.X.

⁂+⁂ — IWO—RIC—TTI et L.E.D.X.

« Il ne reste qu'a déchiffrer cette légende ; voici une conjecture.

« I(*e*)WORI(*ensis*) C(*api*)TT(*n*)I et dans les lettres L. E. D. ou D. E. L le nom de ce *capitanus*.

« Le mot Jever se trouve écrit *Jeweren*, dans un vieux manuscrit. (Comp. Dirks, *Koophandel der Friesen*. p. 155, et Van der Chijs, *Munten van Friesland*, etc., p. 91.) Jewor et Jewer ne diffèrent pas beaucoup et C'TTI pour *capitani* n'est pas impossible. Il y a plus de difficulté pour les lettres L E D. Je ne trouve, dans les livres à ma disposition, que les seigneurs, depuis *Edo Ier*, Wieneken, (1355

1414), qui vécut trop tard pour lui attribuer cette pièce.

« Nous devons donc chercher quelque *Hoveling* parmi ses prédécesseurs. A Jever on frappa monnaie depuis des siècles; M. Dirks cite un passage dans l'ouvrage nommé plus haut, d'où il résulte que Charlemagne ordonna de battre monnaie à Staveren et à Jever. Même quand cela serait fabuleux, il reste encore probable qu'on frappa assez tôt monnaie à Jever, car dans une charte de 1182 il est question de monnaie de cette localité. (Leitzmann, *l. c.*, p. 373). Les seigneurs qui ont imité les gros au châtel de Tours, peuvent aussi bien avoir copié les deniers brabançons assez en vogue dans ces contrées. Mais c'est toujours une conjecture, et une conjecture bien hasardée. J'ai pensé encore à ꝺeꝯꝶ (*menhorst*). J'ai changé le ꝺ en ꝶ et ces lettres mises avant l'inscription circulaire :

« ꝶeꝯꝶIWORI(*ensis*) ꝶ(*api*)TA(*n*)I
ꝶeꝯꝶWORꝺ(*ensis*). . . . . .

me donnaient une lecture qui ressemblait quelque peu au *zelwordensis* d'une monnaie décrite par M. Van der Chijs. De toutes ces conjectures, la première me plait encore le mieux.

« Mais c'est assez de ces pièces; etc.

« Agréez, etc.

« Hooft Van Iddekinge. »

Après avoir remercié nos honorables collaborateurs des recherches qu'ils ont bien voulu faire, qu'il nous soit permis de leur soumettre à notre tour, et sous toutes réserves, une modeste conjecture.

Tous ces esterlins sont assez faibles de poids, peut-être

même l'argent n'en est-il pas d'un titre aussi élevé que celui des pièces de Brabant. La bizarrerie de leurs légendes indéchiffrables ne devrait-elle pas faire supposer qu'il s'agit ici d'esterlins de fabrique (1), et cette supposition n'est-elle pas corroborée encore par cette circonstance, autrement inexplicable, d'un même revers joint à deux droits différents?

Que, maintenant, si l'on repousse cette explication trop facile, et s'il nous fallait choisir entre toutes les autres conjectures, nous donnerions, pour la pièce avec *Henricus dominus*, la préférence à ce Henri, fils puîné de Thierry de Heinsberg, mentionné par Butkens comme étant mort en 1287, et qui aurait été apanagé de *Sittard*, localité dont le nom SITA, se trouve dans les angles de la croix. Mais que faire du HAT HAW SVDI?

V.

Écusson aux armes de la ville ou du chapitre de Soignies, de sinople à la croix d'argent, parti d'or à trois chevrons de sable : ✠ O BEAT ⁝· PATER ·⁝· VINCHENTI ·⁝·.

— Un grand S dans le champ accosté de deux étoiles à dix rais : ✠ SALVE ⁝· REGINA ⁝· MISERICODIE (*sic*) ·⁝·.

C. jaune. Ma collection.

Ce jeton ou ce méreau appartient-il à la ville ou au chapitre de Soignies? La question est assez difficile à résoudre, les armoiries étant les mêmes et n'étant, ici, accompagnées d'aucun accessoire qui puisse nous guider.

(1) *Counterfeit sterlings.*

On sait que ce chapitre de Soignies avait été, en 935, substitué par Brunon, archevêque de Cologne et légat apostolique, à l'abbaye fondée en 650, par saint Vincent, époux de sainte Waudru. Il se composait d'un prévôt, d'un doyen, d'un trésorier et de trente chanoines.

Au siècle dernier, ces bons chanoines jouissaient, dans le Hainaut, d'une réputation toute particulière, pour la supériorité de leurs caves et le culte qu'ils rendaient à la dive Bouteille. La *coutume* de Soignies, disait-on, déclarait nuls, *ipso facto*, toutes les conventions, actes et contrats faits *post quintam horam*, chacun, après cinq heures de relevée, étant censé n'avoir plus la conscience de ce qu'il faisait. Nous ne savons pas si cette plaisanterie d'avocat a été recueillie par la Commission des anciennes lois.

VI.

Écusson des seigneurs de Cunre (bandé d'or et de gueules de huit pièces), dans un cartouche trilobé et entouré de trois annelets. Dans un double grènetis : ✠ MONETA DE CVENRENS.

— Croix pattée. Dans un double grènetis : ✠ SIT NOME DNI × BNDICTV.

B. B. Gr. 0. 53 Bibliothèque royale.

Les comtes ou seigneurs de Cunre (Kuinder, *Cunera*), dans l'Overyssel, ont été d'intrépides monnayeurs. On peut consulter, à leur égard, Verachter, Lelewel, Grote et surtout Van der Chijs qui a fait connaître un grand nombre de leurs monnaies.

La petite pièce que nous donnons ici paraît être plus moderne que toutes celles qui ont été publiées jusqu'à ce jour.

C'est, sans doute aussi, l'imitation de quelque monnaie du voisinage. Elle ne porte pas de nom de comte; mais elle doit être de l'un des derniers seigneurs de Cunre, avant la cession de leur comté à l'évêque d'Utrecht, Frédérick de Blanckenhem, cession qui eut lieu, selon Dumbar, le 3 février 1407.

VII.

Écusson triangulaire, au lion, sans légende.

— Croix pattée, anglée de deux points et des lettres Ⅲ Ⅲ.

Arg. Gr. 0.32. Coll. de M. Hooft Van Iddekinge.

Voici encore une monnaie énigmatique et sur laquelle les déchiffreurs de pièces pourront s'en donner à cœur joie. Des lettres Ⅲ Ⅲ ou Ⅲ Ⅲ, on fait à peu près tout ce qu'on veut.

A(*bbatissa*) T(*horensis*) — A(*l*)T(*ena*). Grote cite un Arnould d'Altena (1174-1202). — A(*lmelo in*) T(*uentia*) ou T(*ubantia*) Twenthe. Les monnaies des seigneurs d'Almelo sont mentionnées dans les comptes de la ville de Deventer, au XIVe siècle. (V. D. Chijs, *Overyssel*, p. 345.) — A(*duar*)T, ou bien T(*ybaldus*)A(*bbas*). L'abbé Thibaut d'Aduard, qui vivait de 1352 à 1371, viendrait peut-être un peu tard pour cette monnaie. — T(*erwisg*)A, ancien château en Frise dont les seigneurs avaient la haute justice, etc.

Une dernière conjecture et qui paraît la plus acceptable.

A(*enhol*)T. Les seigneurs d'Aenholt ont longtemps frappé monnaie, et le type de notre petite pièce a été employé par leurs voisins, les ducs et comtes de Clèves et de Gueldre.

VIII.

Écusson aux armes de Delft (d'argent au pal ondé de sable). Entre un double grènetis : EGLISE· WALONNE· DE· DELFT.

— Dextrochère sortant d'un nuage et tenant une couronne. Entre un double grènetis : A· CELVI· QVI· VAINCRA· 2· TIM 478.

Étain. Coll. de M. le Cte de Nédonchel.

L'église wallonne de Delft passe généralement pour avoir été fondée en 1585. Son origine, d'après M. Ch. Rahlenbéck, devrait être au moins de dix ans plus ancienne. Son sceau qui représente un navire battu par la tempête, porte la devise : REPOS AILLEURS, qui est celle de Philippe de Marnix. Or on sait que Marnix résida à Delft, en 1572 et 1573, en qualité de gouverneur. Il est donc plus que probable que ce fut sous ses auspices et sous sa devise que s'organisa cette communauté de langue française à laquelle, dès 1575, devait appartenir Charlotte de Bourbon, la troisième femme du Taciturne.

Au fond de la salle du consistoire de l'église française de Delft, se voient deux écussons ovales. L'un aux armes de Delft, l'autre avec l'emblème du vaisseau et la devise de Marnix.

C'est aussi à Delft, dans la vieille église réformée, que

se trouve le splendide mausolée d'Élisabeth de Marnix, fille du célèbre révolutionnaire, décédée en 1608.

Ce monument a été complétement restauré, il y a quelques années, aux frais des Marnix, de Bruxelles.

Nous devons à M. Rahlenbéek la liste ci-dessous des premiers pasteurs de l'église wallonne de Delft :

1582 Pierre Moreau.
1583 Philippe de la Motte.
1619 Jacques Delacroix.
1630 Isaïe Dupré.
1651 David de la Roche.
1670 Elie Saurin.

Tous ces noms appartiennent à des familles montoises, et la chose s'explique assez quand on se rappelle que l'un des plus célèbres réformateurs aux Pays-Bas, Gui de Bray ou de Brés, l'auteur de la *Confession de foy* de 1561, était natif de Mons.

Après Élie Saurin, l'élément français paraît avoir absorbé, dans la communauté de Delft, l'élément belge ou wallon. C'était une conséquence inévitable de la révocation de l'édit de Nantes, qui peupla la Hollande d'exilés français.

Le bras sortant d'un nuage, qui figure sur le revers de la pièce, est un type que les églises wallonnes paraissent avoir particulièrement affectionné. Le sceau de la petite église de Dalhem, près de Visé, offre cette variante que le dextrochère est armé d'un drapeau ou d'une banderolle portant le nom de Dieu en lettres hébraïques.

Quant à la légende : *A celui qui vaincra.* 2 *Tim* 478,

(c'est-à-dire deuxième épitre à Timothée, chap. IV, versets 7 et 8), elle résume le sens de ces deux versets :

7. *Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi.*

8. *In reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus in illa die justus judex : non solum autem mihi, sed et iis qui diligunt adventum ejus. Festina ad me venire cito.*

Maintenant quelle était la destination de ce jeton? Rien dans son type et dans ses légendes ne le fait connaitre. M. Rochedieu, ancien pasteur de l'église wallonne de Delft, aujourd'hui à Bruxelles, pense que c'était un jeton ou méreau de communion, mais il affirme que depuis deux siècles, au moins, il avait cessé d'être en usage.

R. Chalon.

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

MONNAIES RARES OU INÉDITES.

DOUZIÈME ARTICLE.

PL. VI.

Un écu de Masserano. — Ducat des francs-maçons. — Un esterlin de Jean de Bohême. — Un écu d'Ernest de Bavière, évêque de Liége. — Demi-griffon de Jean, seigneur de Heinsberg. — Triens de Metz. — Une énigme. — Pièce uniface de Gueldre.

I.

Buste de profil à droite, cuirassé et avec la fraise à l'espagnole : . FER · MA · CRE : E · C · D · S · R · E · F (1). MDCVXVIII · P.

— Navire voguant à toutes voiles ; dans le ciel, six étoiles : NON ALIVNDE · SEDEBO. A l'exergue : · L · I · (Sans doute le nom du graveur.)

A. gr. 31. Collection de M. le comte de Robiano.

(1) Cette lettre, oblitérée par un tréflage, n'est plus distincte. Il n'en reste que la hampe ; mais un thaler cité par Madai, sous le n° 4487, et dont nous parlons plus loin, prouve que ce doit être un F.

La légende autour de la tête, évidemment arrangée pour imiter une pièce d'un Ferdinand quelconque, et probablement de Ferdinand, duc de Toscane, est assez difficile à lire, bien qu'elle ne laisse pas de doute sur le personnage représenté. Nous proposons de commencer par la lettre P, qui semble être la dernière, et de dire : P(*rinceps*) ou P(*aulus*) FER(*rerus*) MA(*sserani*) CRE(*picordii*) E(*t*) C(*andeli*) [1] D(*ominus*), S(*acræ*) R(*omanæ*) E(*cclesiæ*) F *eudarius*) [2]. Le millésime estropié qui suit nous paraît inexplicable; en admettant toutefois que les deux V ne soient que des X mal formés, on aurait la date possible de 1633. Le type du bateau, au revers, paraît avoir été emprunté à un écu de François Ier, duc de Modène (1629-1658), dont la légende est : NON ALIO SIDERE.

Masserano, ou Messerano, que les Français disent Masseran, était un fief enclavé dans les États sardes [3]. L'Eglise en possédait la suzeraineté. Dans le XVIe siècle, Masserano passa, par un mariage, de la famille Fieschi dans celle des Ferrero di Biella [4]. Cette terre, qui portait le titre de principauté, comprenait la ville de Masserano et le bourg et marquisat de Crevacuore [5].

(1) Les Ferrero étaient comtes de *Candelo*, près de Biella. L'initiale C pourrait aussi indiquer leur fief de *Casalvallone*, dans le Novarais.

(2) DUCANGE, *Feodarius, Feudatarius, Feudarius, Feodarius ecclesiæ Romanæ* — vassal de l'église; ce qu'était le prince de Masserano.

(3) *Masserano*, à 7 ½ lieues N. O. de Novare, aujourd'hui chef-lieu de mandement dans la province de Verceil, petite ville de 3,500 habitants.

(4) *Biella*, ville des Etats sardes, à 14 ½ lieues N. N. E. de Turin, chef-lieu de province, 8,000 habitants.

(5) *Crevacuore* (Crèvecœur), petit bourg à 9 lieues N. O. de Novare, sur la rive gauche de la Sessera. Environ 1,000 habitants.

Le prince Paolo Besso Ferrero, à qui appartient la monnaie dont nous avons donné, ci-dessus, la description, était le second fils du prince Francesco Philiberto. Né en 1608, il avait été destiné à l'état ecclésiastique; mais la perte de son frère aîné, tué en 1624 par les habitants de Masserano qu'exaspérait son atroce caractère, lui fit abandonner les études théologiques, après, toutefois, qu'il eût obtenu, en 1628, le grade de docteur. Le 15 septembre de l'année suivante, la mort de son père le fit héritier de Masserano et de Crevacuore. Cependant, la peur que lui inspiraient ses vassaux révoltés, et la guerre entre les Français et les Espagnols qui désolait le nord de l'Italie, l'empêchèrent de prendre immédiatement possession de son domaine. Le pape Urbain VIII, considérant qu'il n'était pas solidaire des fautes de son père, lui en avait reconnu la légitime propriété.

Les ducs de Savoie, qui commençaient déjà à grignotter l'Italie en attendant de l'avaler toute entière, convoitaient surtout Masserano, enclavé dans leurs possessions. On offrit donc à Paolo, s'il voulait céder ses prétentions, des compensations territoriales et d'autres avantages : il conserverait *le droit de battre monnaie;* il aurait à la cour de Turin le premier rang après les princes du sang, etc., etc. Paolo semblait assez disposé à accepter cet arrangement; mais le pape, son suzerain, coupa court à la négociation en refusant son consentement.

Cependant, Masserano et Crevacuore continuaient à être occupés militairement par des garnisons espagnoles, qui, du reste, ne s'ingéraient en rien dans l'administration civile du pays. La paix de Ratisbonne, de 1630, ne les ayant

pas déterminés à quitter leur poste, Paolo, pour les en déloger, se jeta dans les bras du duc de Savoie, Victor-Amédée Ier. Par le traité qui intervint entre eux, en 1631, le duc s'engageait à mettre à sa disposition des soldats pour l'assister à récupérer ses domaines et à contenir ses vassaux dans l'obéissance; il devait, de plus, relever, à ses frais, les murailles de Crevacuore et expulser du Piémont les ennemis de la famille Ferrero. Paolo, de son côté, ne pourrait, à l'avenir, nommer sans l'assentiment du duc les gouverneurs de Crevacuore et de Masserano. Ce fut à l'occasion de cet arrangement qu'il reçut l'ordre de l'Annonciade.

Bien qu'on eût prodigué dans le traité la formule « sans préjudice aux droits du Saint-Siége, » le commissaire apostolique, Cardella, voyant que la maison de Savoie ne songeait qu'à gagner du terrain, se hâta de réconcilier le prince avec ses vassaux. Le 4 mars 1632, il fut convenu que Paolo accorderait une amnistie complète et générale; qu'il renoncerait à toute indemnité pour les dégâts et pillages exercés pendant les troubles; qu'il ne pourrait, à l'avenir, imposer ses sujets sans leur consentement; qu'il abandonnerait toute prétention sur le terrain du jeu de paume, où la commune de Masserano faisait bâtir l'église des SS. Charles et Sébastien, en exécution d'un vœu fait pendant la peste. Paolo revint alors à Masserano, où les habitants lui jurèrent fidélité, le 4 mai 1632. Il continua, toutefois, de résider à Biella, en attendant qu'on relevât le palais que ses sujets avaient saccagé pendant les troubles qui avaient marqué le règne de son père. En 1633, il fit un nouveau traité avec le duc de Savoie au sujet du com-

merce et du transport du sel ; mais comme la guerre continuait toujours et que les Espagnols n'avaient pas quitté ses États, le prince, en réalité, était fort peu maître chez lui. Urbain VIII aurait bien voulu faire respecter la neutralité d'une principauté qui relevait de l'Église, mais la crainte du duc de Savoie lui inspirait un langage plein de circonspection. Sur ces entrefaites, Paolo vit de nouveau ses domaines bouleversés par la révolte. Un parti de mécontents avait pris les armes ; grâce aux secours que fournirent au prince le duc de Savoie et l'évêque de Novare, il parvint à mettre les insurgés en fuite dans les montagnes de Pianeri et remporta sur eux une victoire complète, le 3 juillet 1635.

En 1636, le duc de Savoie, allié aux Français, gagna la bataille de Tornavento, et les Espagnols furent alors contraints d'évacuer Masserano. Mais pour se venger du prince qui, sans l'avouer ouvertement, favorisait leurs ennemis, ils confisquèrent les trois fiefs que la famille Ferrero possédait dans le Novarais, et qu'elle ne récupéra qu'en 1648, à la paix d'Aix-la-Chapelle [1].

Paolo s'était marié, en 1634, avec Marguerite del Carretto, fille de Philibert, marquis de Bagnasco et de Saliceto ; il en avait eu deux fils. Devenu veuf, le 8 février 1638, il reprit la carrière ecclésiastique, se fit prêtre, en 1639, et devint prélat domestique, référendaire des deux seings. Il avait à peine reçu les ordres que, sans respect pour sa tonsure, les tribunaux de Milan le condamnaient à mort (par contumace), parce qu'il avait empêché ses vassaux de

[1] Ces fiefs étaient Casalvallone, Villata et Ponsana.

prendre du service dans les rangs espagnols. Il fut obligé, pour terminer l'affaire, d'accorder cette autorisation, et, pour contenter tout le monde, de permettre également des enrôlements pour le duc de Savoie. Le 16 novembre 1640, ses vassaux de Crevacuore lui renouvelèrent le serment de fidélité. En 1645, les Espagnols envahirent encore une fois ses États, et le marquis de Velada, gouverneur de Milan, lui prit Crevacuore, qu'il abandonna peu après. Ce ne fut qu'à la paix des Pyrénées, de 1659, que Masserano fut complétement délivré de l'occupation étrangère. Cette occupation, du reste, n'avait jamais été que militaire et n'avait pas mis en question les droits du prince. Ce n'était pas tant l'étranger qu'il avait à craindre que ses propres sujets auxquels il inspirait la haine et la répulsion la plus vive. Paolo, dit Litta, l'historien de sa famille, était prêtre; mais, portrait vivant de son père et de son frère, c'était un homme fier, un despote, vindicatif et arrogant. On l'accusait d'avoir usurpé les biens d'autrui, d'avoir même fait commettre des assassinats par ses sicaires. Alexandre VII, comme suzerain de la principauté, se décida à lui en enlever l'administration, qu'il confia à un certain abbé Laureti; il ordonna, de plus, d'abattre immédiatement les fortifications de Masserano et de Crevacuore, pour ôter aux étrangers l'envie de s'en emparer.

En apprenant cette résolution, Paolo furieux voulut empêcher par la force la démolition de Crevacuore, mais les habitants ne lui en laissèrent pas le temps et incendièrent le château. Le pape envoya, alors, à Masserano, monseigneur Villani, chargé de mettre un terme à ces éternelles contestations. Une nouvelle transaction fut con-

clue, par ses soins, devant un notaire de Biella, le 1er septembre 1660; mais Paolo, se souvenant de la fin tragique de son frère, ne se hasarda pas de retourner chez lui : il fixa sa demeure à Biella. Ce ne fut que plus tard, et vers la fin de sa vie, quand l'irritation fut un peu calmée, qu'il s'établit dans sa principauté. Dès 1649, il avait augmenté les revenus de la collégiale et érigé la chapelle de Saint-Antoine de Padoue dans l'église des Frères-Mineurs. En 1650, Ferdinand II lui avait confirmé ses priviléges, et le 8 octobre 1666, il était rentré en possession de ses fiefs du Novarais.

Pour bien finir, et, sans doute, dans l'espoir de racheter ses nombreux péchés, cet aimable prince fit un testament par lequel, s'il mourait sans enfants, il léguait toute sa succession aux jésuites. Par malheur pour les révérends pères, un fils lui survécut, François-Louis, né à Masserano, le 24 janvier 1638, mort le 8 juin 1685 (1), et sa descendance se continua jusqu'au prince Charles-Louis, mort à Paris, le 6 mars 1833. Nous ignorons si les jésuites revendiquèrent, alors, l'héritage de Paolo; toujours est-il qu'une sentence de la *Camera regia* de Turin, en date du 24 mars 1836, l'adjugea à la branche des Ferrero, marquis de Marmora, qui en est aujourd'hui en possession.

Les monnaies de Masserano sont généralement fort rares (2), et les quelques-unes que l'on connaît du prince

(1) Cet enfant, d'après Litta qui nous a conservé cette curieuse particularité, fut, à l'âge de 3 ans, *exorcisé* par un révérend père capucin du nom de Francesco Ludovico de Campiglione. Quelle famille de possédés !

(2) Le tarif d'Anvers de 1633, dit *Carte* ou *Liste*, etc., mentionne cinq

Paolo Besso se distinguent par l'originalité des revers, sur lesquels on ne voit pas, comme aux pièces de son père, des éternelles armoiries.

Un magnifique écu de lui, gravé dans les *Münz-belustigungen*, de Köhler, t. XXII, p. 17, offre, au revers, le soleil sur le zodiaque, au milieu d'un ciel étoilé qu'entoure la légende *Nunquam retro cursum verto* (je ne recule jamais). La collection Reichel possédait cette pièce ; *voir* n° 2345.

Appel mentionne un florin d'or aux mêmes types, sous le n° 2173.

M. Caucich, dans son *Bullettino*, anno II, n° 1, a récemment publié un écu de Paolo Besso, ayant au revers saint Georges à cheval, la légende *protector noster aspice*, et, à l'exergue, des lettres qu'il n'explique pas, non plus que le millésime (est-ce un millésime?) de MXXXIII.

Madai donne, sous le n° 4487, et parmi les monnaies de Mantoue, trompé sans doute par les lettres M A, un thaler qui paraît composé d'un droit semblable à celui de M. de Robiano et d'un revers pareil à celui de M. Caucich, sauf en plus, au revers, le nombre MDCXXIII ; ce qui lui fait une double date. Madai, qui n'avait pas reconnu le personnage à qui cette pièce appartient, et qui ne pouvait l'expliquer, s'en tire en disant : *Ist gleichfalls ein falsche thaler* (1).

thalers différents de Francesco Philiberto, mort en 1629. Quatre de ces pièces un peu variées et dont deux portant les dates de 1612 et 1613 se trouvaient dans la collection Reichel.

(1) Il venait d'en décrire une de Francesco qu'il n'avait pas mieux comprise.

Toutes ces monnaies sont du même graveur, qui les signe L. I.

II.

Un livre ouvert, sur les pages duquel on lit :

DAS GE-
GAN- HEIM
TZE NÜS.

(*Secret complet.*) Au-dessus, une paire de lunettes.

— Trophée d'instruments maçonniques, couvert du tablier en guise de pavillon ou manteau royal. Au-dessus : DER FREYMÆUER. (*Le franc-maçon.*)

Or. gr. 3.50. Ma collection.

On a, souvent, reproché aux jésuites de s'être fait, ou d'avoir voulu se faire souverains, comme, par exemple, au Paraguay, à Muno [1] et ailleurs. Il paraît que leurs émules, les frères de la truelle, n'ont pas été moins ambitieux dans leurs prétentions. Se décorer, à huis-clos, de croix, de cordons et de plaques, comme de vieux maréchaux de France, se donner, aussi à huis-clos, les titres superbes de princes du Liban, de princes de Jérusalem, de souverains-princes du Royal Secret et d'autres lieux (secrets), ne leur a pas suffi. Ils ont fait plus que les seigneurs du Paraguay et de Muno, ils ont frappé monnaie (sans doute toujours à huis-clos), et monnaie d'or, comme des princes de l'Empire.

[1] *Les Seigneurs de Muno*, par Renier Chalon. Bruxelles, 1861, in-8°.

Et qu'on n'aille pas croire que le *ducat* que nous publions ici est une invention nouvelle. Il remonte évidemment au siècle dernier, puisqu'on le trouve mentionné dans divers catalogues antérieurs à 1800. Merzdorf qui le décrit, page 40, mais qui n'en donne pas le dessin, dit que la tradition l'attribue au comte de Zinzendorf [1], fondateur de la secte des Herrnhuters, espèce de frères moraves, dont les relations avec la franc-maçonnerie sont assez connues.

Au reste, ce n'est pas la seule monnaie ou pseudomonnaie maçonnique qu'on puisse citer. Le supplément au *Ducatenkabinet*, imprimé à Hambourg, en 1784, qui n'a pas signalé notre pièce, mentionne *un ducat* de la loge de Berlin, déjà décrit dans Köhler, tome XV, page 417, et un *double ducat* de la loge de Brunswick, du 12 février 5744 (en style vulgaire et profane, 1744).

III.

Tête de face et couronnée; type ordinaire des esterlins anglais. ✠ EDVVARDES DN . . REXI.

— Croix des esterlins, anglée de douze besants : VILLI | ABR | ISMO | LLIE.

C. gr. 1.05. Ma collection.

Cette pièce est de Jean de Bohême, duc de Luxembourg. Les premières et les dernières lettres de la légende, du côté de la tête, ont été altérées à l'effet de ressembler, le

[1] Né en 1700, mort en 1760.

plus possible, à la pièce anglaise d'Edward, que l'on imitait. C'était, du reste, l'habitude des monétaires de Jean l'Aveugle, de défigurer son nom de toutes les manières. M. de La Fontaine a réuni bon nombre de ces pièces sur les planches, malheureusement encore inédites, de la monographie luxembourgeoise, promise depuis tant d'années! Mais, comme celle-ci ne s'y trouve point avec le même revers, nous avons cru devoir la donner.

On remarquera que le X du mot REX est devenu un Y. Il est suivi d'une hampe à laquelle devaient se souder deux boucles, pour en faire un B, mais que le défaut d'espace, mal calculé par le graveur, a dû faire supprimer. Au lieu d'avoir REXB(*ohemie*), on avait alors les deux dernières lettres de la légende anglaise, YB' (*Hybernie*).

Quant à la *villa Bristollie* du revers, il faut y voir un emprunt dans le genre du *civitas London* sur des esterlins du Hainaut, ou du *Turonus civis*, dont tout le monde s'était emparé.

La pièce est de cuivre, et semble, par places, avoir été argentée, ce qui faisait supposer qu'elle était l'œuvre d'un faux monnayeur. A cette opinion, notre savant ami M. L. de Coster oppose cette réflexion judicieuse qu'un faussaire eût, de préférence, imité la pièce anglaise dont la circulation devait être plus facile et plus étendue. Le faussaire, selon lui, ne peut donc être que Jean de Bohême lui-même.

IV.

Tête de profil à droite avec une barbiche impériale et des moustaches de cuirassier. Dans deux cercles concentri-

ques, la légende suivante : ✻ ERNESTVS · D · G · AR · COL · ELCT · EPS · LEOD · ADM · HILD · MON — ✻ ET · FREIS · PAL · RE · DVX · BA · AN · WES · ET · BVL.

— Les armes de Bavière supportées par deux lions et sommées du bonnet ducal. Dans le champ, aux deux côtés du bonnet, l'année : 16 08. Autour, au lieu de légende, seize écussons d'armoiries.

A. gr. 29.00. Cabinet de S. A. S. le duc d'Arenberg.

Ernest de Bavière, évêque de Liége, de 1581 à 1612, était un prince actif et intelligent. Il avait les qualités d'un bon souverain, dit l'*Art de vérifier les dates,* mais des défauts peu compatibles avec le caractère épiscopal. Comme son contemporain le Béarnais, il aimait avec excès les femmes et le vin. Aussi ne fut-il jamais évêque, archevêque et abbé que de nom, seulement pour jouir des revenus et de l'autorité. Malgré les instances du pape, il ne consentit jamais à se laisser sacrer.

Ce fut un des plus grands cumulards de son époque. Il réunit, sur sa tête, l'archevêché de Cologne, ce qui le faisait électeur de l'Empire, duc de Westphalie, d'Engern, comte d'Arensberg ; les évêchés de Hildesheim, de Freisingen, de Munster et de Liége, qui comprenaient le duché de Bouillon, les comtés de Hornes, de Looz, le marquisat de Franchimont ; les abbayes de Stavelot et de Malmédy, le comté de Logne, etc.

Le graveur d'Ernest de Bavière a profité de ses nombreux blasons pour en former le revers de sa belle monnaie. Cette disposition gracieuse d'une guirlande d'écussons,

déjà employée plusieurs fois dans le XVIe siècle, fournit à Van Berckel, en 1790, le type de sa magnifique monnaie des *Patriotes*.

Voici la nomenclature et l'explication des seize armoiries d'Ernest :

1° Archevêché de Cologne. *D'argent, à la croix de sable.*

2° Évêché de Hildesheim. *Parti d'argent et de gueules.*

3° Évêché de Freisingen. *D'argent, au buste d'un maure de sable couronné d'or à l'antique et vêtu de gueules.*

4° Abbaye de Malmédy. *D'argent, au basilic passant de sable, sur un tertre de sinople.*

5° Duché de Westphalie. *De gueules, à un cheval garni d'argent.*

6° Duché de Bouillon. *Parti de Bouillon (de gueules à la face d'argent) et de Liége (de gueules au péron d'or).*

7° Comté d'Arensberg. *D'azur, à une aigle éployée d'argent, becquée et membrée d'or.*

8° Comté de Logne. *D'azur, à une tête de pucelle de face, au naturel* (1).

9° Comté de Hornes. *D'or, à trois huchets de gueules, virolés d'argent.*

10° Comté de Looz. *Burelé d'or et de gueules.*

11° Marquisat de Franchimont. *D'argent, à trois lionceaux couronnées de sinople, armés et lampassés de gueules.*

12° Duché d'Engern. *De gueules, à trois cœurs d'or.*

(1) D'après Del Rez, *Continuation du Miroir des nobles de la Hesbaye.* Sur notre pièce, de même que sur le sceau qui sert de fleuron de titre à l'histoire de Stavelot de M. A. De Noue, cette tête de pucelle ressemble beaucoup à une tête de Méduse.

13° Comté palatin. *De sable, au lion rampant d'or, couronné de gueules.*

14° Abbaye de Stavelot. *D'argent, à l'arbre nourri sur un tertre de sinople et un loup passant au naturel, tenant de la patte dextre une crosse d'or passée en barre* (1).

15° Évêché de Munster. *D'azur, à la fasce d'or.*

16° Évêché de Liége. *De gueules, au péron d'or.*

Ce beau thaler, qui n'est pas complétement inédit, puisqu'il est porté dans plusieurs catalogues, mais que nous n'avons pas trouvé gravé, a-t-il été fait pour Liége, pour Cologne, ou pour une autre des nombreuses souverainetés d'Ernest? Cette question est assez difficile à résoudre; elle est au moins controversée. Köhler, dans ses *Münz-belustigungen,* tome IV, préface, en parle et l'attribue à Liége. Le *Thaler cabinet,* tome I, n° 444, le donne à Cologne, de même que Wallraf, dans le catalogue Merle, page 269. Mais ce dernier, faisant une monographie colonaise, cherchait à tout annexer à sa collection. Ce n'est pas un juge désintéressé.

(1) Telles devraient être les armoiries, mais sur notre pièce, on voit distinctement *deux arbres.* Au reste, ce n'est pas la seule erreur qu'on ait commise au sujet des armoiries de Stavelot. Dans l'ouvrage intitulé *les Souverains du Monde,* etc., le loup est devenu un *agnus Dei,* et, sur le sceau du dernier abbé, dom Célestin, il paraît être un cheval. Le loup figure là en vertu d'une vieille légende. Saint Remacle, occupé à bâtir son monastère, vit un loup dévorer un des ânes qui transportaient les matériaux. Il ordonna au féroce animal de prendre la place de l'âne, ce que le loup s'empressa de faire de la meilleure grâce du monde. Depuis lors, le loup, apprivoisé, ne quitta plus le saint.

V.

Griffon assis, à gauche, et tenant l'écusson aux armes de Heinsberg : ✠ IOHS : DE : LOEH : DHS : IVLIT : HEHSB' : LE.

— Croix pattée traversant la légende sur une épicycloïde à quatre lobes et ayant, au centre, un écusson au lion, dans un cartouche formé de quatre arcs de cercle et de quatre angles saillants. Chaque bras de la croix accosté de deux rosettes : ✠ PAX : DH | I : SIT : HO | BCV : E : M | TEAT SEP (*Pax Domini sit nobiscum et maneat semper*).

A. gr. 1.75. Ma collection.

Ce demi-griffon de Jean Ier, de Looz, seigneur de Heinsberg et Leeuwenberg, seigneur de Juliers (pour une partie), etc. etc. (1), est une imitation complète d'une pièce semblable frappée par son fils, Jean de Heinsberg, évêque de Liége (1419-1456). Le père aura imité le fils qui, devenu prince-évêque de Liége, était plus grand seigneur que lui, et il l'a imité sans vergogne en donnant même à sa pièce un revers identique à celui du griffon de l'évêque.

C'était, sans doute, une spéculation ; car la pièce paraît être d'assez mauvais argent. Mais le fils aurait-il pu, décemment, décrier les monnaies de son père et le déclarer faux monnayeur ?

(1) 1395-1438.

VI.

Tête de profil à droite, ceinte d'une couronne perlée : METIϽΩ CIVETATI.

— Croix haussée dans un cercle en grènetis, accostée à sa base des lettres C A : ✠ ϹODECNVϽΩ MONETA.

Or. gr. 1.40. Collection de M. De Coster.

Ce triens d'une frappe et d'une conservation irréprochables, est une variété nouvelle à ajouter à la numismatique de la cité de Metz, sous les Mérovingiens, et que n'a pas connue M. Ch. Robert. (Voy. *Études numismatiques sur une partie du nord-est de la France*. Metz 1852, in-4°.)

Le nom de *Godecnus*, d'une lecture incontestable, ne figure pas dans la liste donnée par M. Cartier au volume des tables de la Revue française.

VII.

Écu à l'aigle éployée, sommé d'une église à deux tours de hauteur inégale : S : BAΛD ƐWINVS.

— Croix pattée dans un cercle : MONƐTA · NOVA · FONTƐN.

B. B. gr. 0.45. D'après un dessin de M. Hooft Van Iddekinge.

Cette petite pièce est une imitation d'une monnaie d'Aix-la-Chapelle. Les seigneurs de Rekheim ont également emprunté ce type. (*Voir* Vander Chijs, *Leenen van Brabant*, pl. XXVI n°s 17 et 18, et pl. XXXI, Rekheim 1 et 2.)

Elle se rattache, évidemment, à la monnaie que nous avons donnée dans le neuvième article des *Curiosités numismatiques,* tome IV, 4e série de la Revue ; elle en est une subdivision. Toutes les deux sont une énigme dont nous demandons le mot.

VIII.

Deux écussons suspendus à une espèce d'anneau ; l'un au lion rampant à queue fourchue, l'autre au lion rampant à simple queue, chacun sommé de la lettre G ; G(*elderland*) et G(*ulick*), Gueldre et Juliers. Au bas, la lettre R.

B. N. gr. 0.20. Dessin de M. Hooft Van Iddekinge.

Cette pièce est uniface, une demi-bractéate ; genre de fabrication monétaire presque inconnu dans nos provinces. On doit l'attribuer à Renaud IV, duc de Gueldre et de Juliers (1402-1423). La lettre R, placée au bas, entre les deux écussons, serait l'initiale de son nom.

R. Chalon.

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

MÉDAILLES ET MONNAIES RARES OU INÉDITES.

TREIZIÈME ARTICLE.

Une énigme. — Cuno de Falkenstein. — Tourelle de Clèves. — Florin de Frédéric, margrave d'Anspach. — Pièce unique de Stavelot. — Médaille pseudochinoise.

Pl. X.

I.

Tête de profil à droite, dans un cercle en grènetis. Dans le champ et devant la figure, la lettre E sous une croix pattée anglée de quatre points. La légende circulaire est remplacée par des triangles accouplés et des annelets qui séparent chaque groupe.

— Croix pattée dans un cercle en grènetis et anglée de quatre E. Même simulacre de légende qu'au droit.

A. Gr. 0.57. Collection de M. Hooft Van Iddekinge.

On cherche en vain quelle peut être la patrie de cette singulière monnaie, qui, du reste, n'est pas seule de sa famille.

Van Alkemade, le premier, dans la préface de son

in-folio sur les monnaies des comtes de Hollande [1], en a publié deux du même genre, mais en les défigurant, comme on faisait alors sous prétexte de les embellir.

Van der Chijs, d'abord dans son *Tydschrift*, puis dans ses comtes de Hollande [2], en publia quelques autres (pl. XXXV, nos 1 à 4, et pl. XLIII, n° 1). De même que Van Alkemade, il veut y voir des monnaies hollandaises, et les attribue, soit aux premiers comtes de Hollande qui auraient gardé l'anonyme, soit à des princes de leur famille, apanagés de quelque seigneurie. Tout cela ne semble guère concluant; et, d'ailleurs, les pièces, par leur style, leur fabrication, leur aspect général, ne paraissent pas pouvoir appartenir à la Hollande. Elles ont beaucoup plus d'analogie avec les monnaies de l'Artois, du Luxembourg, de la Lorraine même.

Que plusieurs de ces pièces aient été trouvées en Hollande, ce n'est pas, non plus, une raison suffisante pour les attribuer à ce pays. On en a rencontré également ailleurs; Holmboe [3] en donne même une déterrée en Norvége. Et, cependant, parmi toutes les monnaies décrites par cet auteur, comme provenant de dépôts norvégiens, on n'en voit pas une seule des comtes de Hollande, mais bien quelques-unes attribuées, plus tard, aux évêques d'Utrecht, et des petits deniers de Gand au nom de Gérolf. Cela prouverait ou du moins pourrait faire croire que les

(1) *De Munt der graaven van Holland*. Delft, 1700.

(2) *De Munten der voormalige graafschappen Holland en Zeeland*. Haarlem, 1858, in-4°.

(3) *De prisca re monetaria Norvegiæ*. Christianiæ, 1854, in-4°.

monnaies dont nous parlons ne couraient pas mêlées aux monnaies hollandaises proprement dites. On peut leur trouver aussi quelque ressemblance, dans le genre de gravure, avec celles que Vander Chijs a données comme indéterminées, dans son mémoire sur les monnaies d'Utrecht [1], pl. VII, nos 16 à 19; mais c'est une ressemblance assez éloignée. La coiffure de la tête rappelle encore, si l'on veut, celle des pièces attribuées à l'évêque Othon de Gueldre ou Othon Ier (1212-1215), pl. VI, n° 1, et pl. VII, n° 3.

Parmi les pièces décrites par Vander Chijs, les unes ont devant la figure et dans les angles de la croix la lettre Z; d'autres la lettre I; une autre, au lieu d'une lettre, a devant le buste, une étoile; une autre, enfin, qui semble avoir également une étoile, offre un revers pareil à celui des petits deniers du Hainaut, la croix fortement pattée et anglée de croissants.

Maintenant, si l'on demande à quelle attribution il faut s'arrêter, répondons par cette phrase, si sage et si bien dite, de notre illustre maître à tous, M. F. de Saulcy : « Mieux vaut, mille fois, dire *je ne sais pas*, que de s'éver- « tuer à inventer des solutions qui s'évanouissent au pre- « mier souffle qu'elles subissent [2]. »

Et cependant, quelle pièce se prêterait mieux à un joli roman numismatique? Ne pourrait-on pas, par exemple, en faire une monnaie namuroise de plus, la donner à Henri l'Aveugle, qui, de même que les Italiens, écrivait son

[1] *De Munten der bisschoppen, van de Heerlijkheid en de Stad Utrecht.* Haarlem, 1859, in-4°.

[2] *Revue française*, 1868, p. 411.

nom sans H, par un E, ENRICVS? Ou mieux encore à sa fille, l'innocente Ermesinde, cette enfant de sa vieillesse, si indignement dépouillée du comté de Namur et reléguée à Luxembourg par son ambitieux cousin, le comte de Hainaut? Il y aurait là place à une de ces histoires « ravissantes et touchantes » qui font venir la larme à l'œil. Et quant à la croix, devant la figure en extase (car elle paraît être en extase), pourquoi ne serait-ce pas une de ces croix lumineuses, dans le genre de la croix de Migné, si fréquentes au moyen âge? On découvrirait, je gage, facilement, dans quelque légende ou vieille chronique de moine, le rapport qu'elle doit avoir avec Ermesinde. Enfin, il n'est pas jusqu'aux simulacres de lettres, autour de la pièce, qui ne trouveraient ainsi leur explication. Ces triangles et ces cercles représenteraient les bastions et les tours du château de Namur, séjour de la princesse. Il est vrai, qu'on pourrait tout aussi bien y voir celui de Luxembourg, et mieux encore pas de château du tout.

II.

Saint-Pierre vu à mi-corps, ayant devant lui un écu aux armes de l'évêque (de sable au chef cousu d'argent) : ꝺVNO ꝑREꝼPS ꝑREVE.

— Grande croix pattée, coupant la légende et anglée de trois besants dans les 1er et 4e cantons : MON | ETA : ꝺ | ONFL | VENE.

A. Gr. 0.58. Chez M. Serrure fils.

Cette petite monnaie, que Bohl et Dinget n'ont pas connue, appartient à l'archevêque-électeur, Cuno de Falken-

stein, qui régna de 1362 à 1388. Elle a été frappée à Coblentz.

III.

Écusson de Clèves, de gueules aux rais d'escarboucle, pommeté et fleuronné d'or de huit pièces, posé devant un bâtiment crénelé et à trois tours, imitation du type de la tourelle de Louvain de la duchesse Jeanne :

✠ ADOLP. DVX · COM ES : CLEVE SI :

— Croix ailée et pommetée dans un cercle en grènetis :

✠ MONETA : NOVA : DE : CALKARE.

A. Gr. (ébréchée). Collection de M. Hooft Van Iddekinge.

Adolphe II, comte de Clèves, de 1394 à 1448, avait été créé duc, par l'empereur Sigismond, au concile de Constance, le 28 avril 1417. Cette pièce, imitation de la tourelle de Louvain de la duchesse Jeanne (1392-1406), est nécesssairement postérieure à 1417, puisqu'Adolphe y prend le titre de duc. Elle a été frappée à Calcar, petite ville du pays de Clèves et à trois lieues sud-est de cette ville.

Le père de cet Adolphe, Adolphe Ier, comte de Clèves, de la famille de La Mark, avait institué, en 1381, le jour de Saint-Cunibert (12 novembre), une singulière confrérie ou ordre de chevalerie, l'*ordre des Foux*. Trente-cinq gentilshommes en formèrent le premier noyau. Les insignes ou la décoration de l'ordre était *un fou* qu'on portait en plaque d'argent sur le manteau. L'ordre des Foux n'existe plus depuis longtemps. Serait-ce à défaut de sujets dignes d'en faire partie?

Si l'on retrouvait une de ces plaques de fou, cette note

servirait à la faire reconnaître; et son possesseur pourrait se vanter d'avoir là ce qu'on appelle aujourd'hui une *haute* curiosité.

IV.

Saint-Jean, debout, drapé et nimbé, tenant de la main gauche un livre fermé sur lequel repose l'agneau pascal, également nimbé; entre les jambes du saint, une tête de chien : FRIDRICI · D : G MARCH : BRAN.
— Croix ailée et terminée en pommes de pin. Dans chaque canton de la croix, un écusson d'armoiries : ✠ MONE : NOVA : AVR : SWOBACH : 1599.

Or. Gr. 3.22. Chez M Serrure fils.

Ce florin a été frappé à Schwobach, en Franconie, ville située à quatre lieues sud-ouest de Nuremberg, dans le margraviat d'Anspach, au nom de Fréderic de Brandebourg, margrave d'Anspach et de Bayreuth (1), né le 2 mai 1460, et mort le 4 avril 1536.

Spies (2) a décrit deux pièces aux mêmes types : l'une du même Frédéric et de son frère Sigismond, de qui il hérita Bayreuth, le 25 février 1495, l'autre de ses deux fils, Casimir et Georges, frappée du vivant de leur père et portant la date de 1516.

(1) Les margraves d'Anspach appartiennent à la famille des électeurs de Brandebourg (rois de Prusse), branche cadette de la maison de Hohenzollern, dont elle descend par Conrad, burgrave de Nuremberg. Cette famille de Zollern, qui a donné à la Belgique S. A. R. la comtesse de Flandre, est l'une des plus anciennes de l'Europe. Les tables généalogiques d'Hubner la font remonter à Pharamund, roi des Franks, † 425.

(2) *Der Brandenburgischen historischen Münzbelustigungen*. Anspach, 1768, in-4°, 5 vol.

Les quatre écussons posés en croix sont :

1° Brandebourg, *d'argent à l'aigle de gueules, becquée, membrée et couronnée d'or; chaque aile chargée d'un demi-cercle tréflé du même;* 2° Poméranie, *d'argent au griffon de gueules;* 3° Nurnberg (Burgraviat), *d'or au lion de sable couronné de gueules, à la bordure componée de gueules et d'argent;* 4° Zollern, *écartelé d'argent et de sable.* Ce sont les armes de la famille. Le cimier de ces armes, qui est une tête de chien, figure entre les jambes de saint Jean.

Le *Ducaten Cabinet* cite des florins de Frédéric pour diverses années, mais la date de 1499 n'était pas connue, à ce que nous croyons.

Le type de Saint-Jean et des quatre écussons a été employé par divers princes et jusque par les comtes de s'Heerenberg.

V.

Buste de l'empereur, à mi-corps, cuirassé et tourné à droite, la tête couronnée. Il tient le sceptre de la main droite et de la gauche le globe crucigère. Dans le champ, 15-68 : ∗ MAXIMI × II × ROMA × IMP × SEM × AVGVS.

— Écusson à cinq quartiers timbré d'un heaume de face, à lambrequins, ayant pour cimier, entre deux queues de paon, un petit écusson aux armes de Blankenheim : CHRIS × C × A × MAND × D × G × AB × STA × ET × PR.

A. Gr. 7,12. Collection de M. Ulysse Capitaine.

Christophe de Manderscheidt succéda, en 1547, à son oncle, Guillaume de Manderscheidt, dans la dignité d'abbé

de Stavelot-Malmedy et de Prum ; il mourut en 1576, selon Fisen, ou en 1577, selon les chroniques du pays, de chagrin d'avoir vu son abbaye de Prum *annexée* à l'électorat de Trèves.

— Le quart de thaler de Christophe de Manderscheidt paraît être d'une extrême rareté. M. Capitaine le considère même comme une pièce unique. Le thaler est connu et a été gravé dans plusieurs ouvrages.

Voici l'explication de l'écusson de ce triple abbé, qui, chose étonnante, n'y a pas fait figurer les armoiries de ses abbayes : Aux 1 et 4, MANDERSCHEIDT, *d'or à la fasce vivrée de gueules :* au 2, BLANCKENHEIM, *d'or au lion de sable, au lambel de cinq pendants de gueules, brochant sur le lion ;* au 3, ROUCY, *d'or au lion d'azur* selon Rietstap, *de gueules,* selon Koehler ; sur le tout, DAUN, *d'or fretté de gueules.*

VI.

Personnage vêtu d'une longue robe, la tête couverte d'un bonnet de juge ou de chinois, assis sur un trône élevé de trois marches. Le trône est abrité par un dais et une vaste draperie s'étale derrière et sur les côtés : C : Q : KY . PO . SIN . IMP . I . VOL . OEC . ORD . GOR . FUND . ANNO . INSTITUTION . 8800.

— La face du soleil, entourée de rayons droits et flamboyants alternés. Au-dessus, le dragon (impérial de la Chine). Sur une banderolle : UNIVERSUS . SPLENDOR . UNIVERSA . BENEVOLENTIA.

A. Gr. 27.71. Collection de M. Ch. de Prins, à Lille.

Cette singulière médaille est coulée et repassée à la main. Que signifie-t-elle? Son possesseur, qui a réuni une des plus belles suites qu'on puisse former de pièces maçonniques, avait vu d'abord qu'elle ne pouvait avoir rien de commun avec les Loges. Le chiffre seul, 8800, est de beaucoup trop élevé pour le comput des Francs-Maçons ; il conviendrait mieux aux *Silexophiles*. Comme il s'agit, dans la légende, d'un empereur chinois, SIN(*arum*) IMP(*erator*), M. de Prins s'était alors demandé si cette pièce n'avait pas rapport à quelque confrérie, sodalité ou ORD(*re*) fondé en Chine par les missionnaires. Mais l'absence de tout signe de christianisme prouve assez que cette supposition ne peut être admise et que la médaille n'est pas plus jésuitique que maçonnique. Ky-Po, est, au surplus, un empereur de la Chine qu'on ne trouve pas dans l'*Art de vérifier les dates*.

Cette pièce doit, sans doute, avoir été faite pour une de ces sociétés badines et bachiques, si nombreuses au siècle dernier, et sur lesquelles M. Arthur Dinaux avait composé deux volumes in-8°, publiés après sa mort (1).

Il faudrait chercher le nom de cette association dans la légende baroque du droit. Serait-ce la Société des Chinois ou du Chinois? Que veut dire I. VOL. OEC. ORD. (sans doute *ordinis*) GOR? Les pédants de la Renaissance ont dit *Gorduni*, pour dire les Gantois. S'agirait-il, ici, d'une société flamande dans le genre des *Carpilaires* de Gand?

(1) Arthur Dinaux, *les Sociétés badines, bachiques, chantantes et littéraires, leur histoire et leurs travaux*. Paris, Bachelin Deflorenne, 1867, 2 vol. in-8°.

Mais assez de conjectures comme cela : cet article commence par une énigme, il finira par un logogriphe.

R. Chalon.

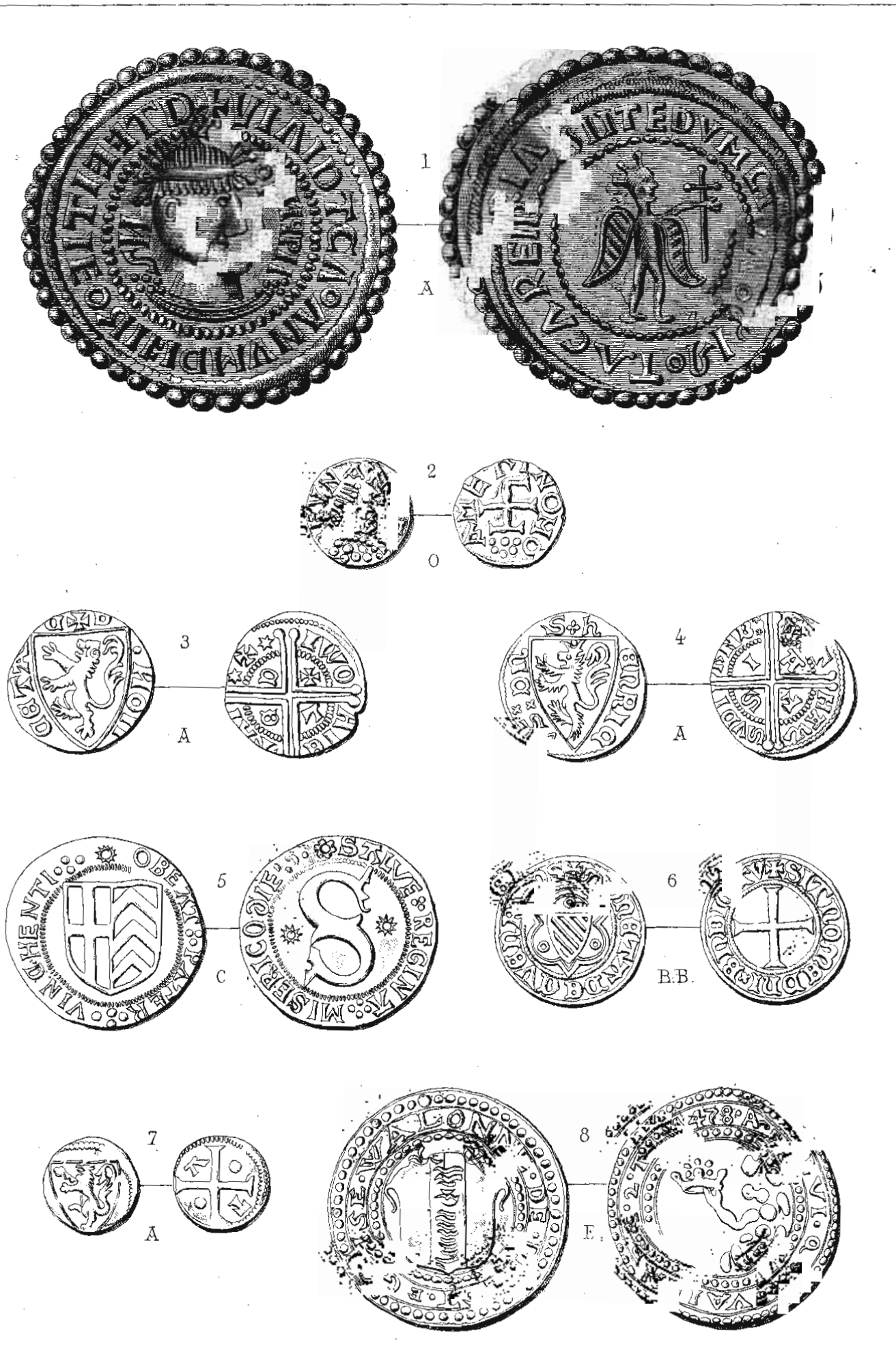
1
A
2
O
3
A
4
A
5
C
6
B.B.
7
A
8
E.

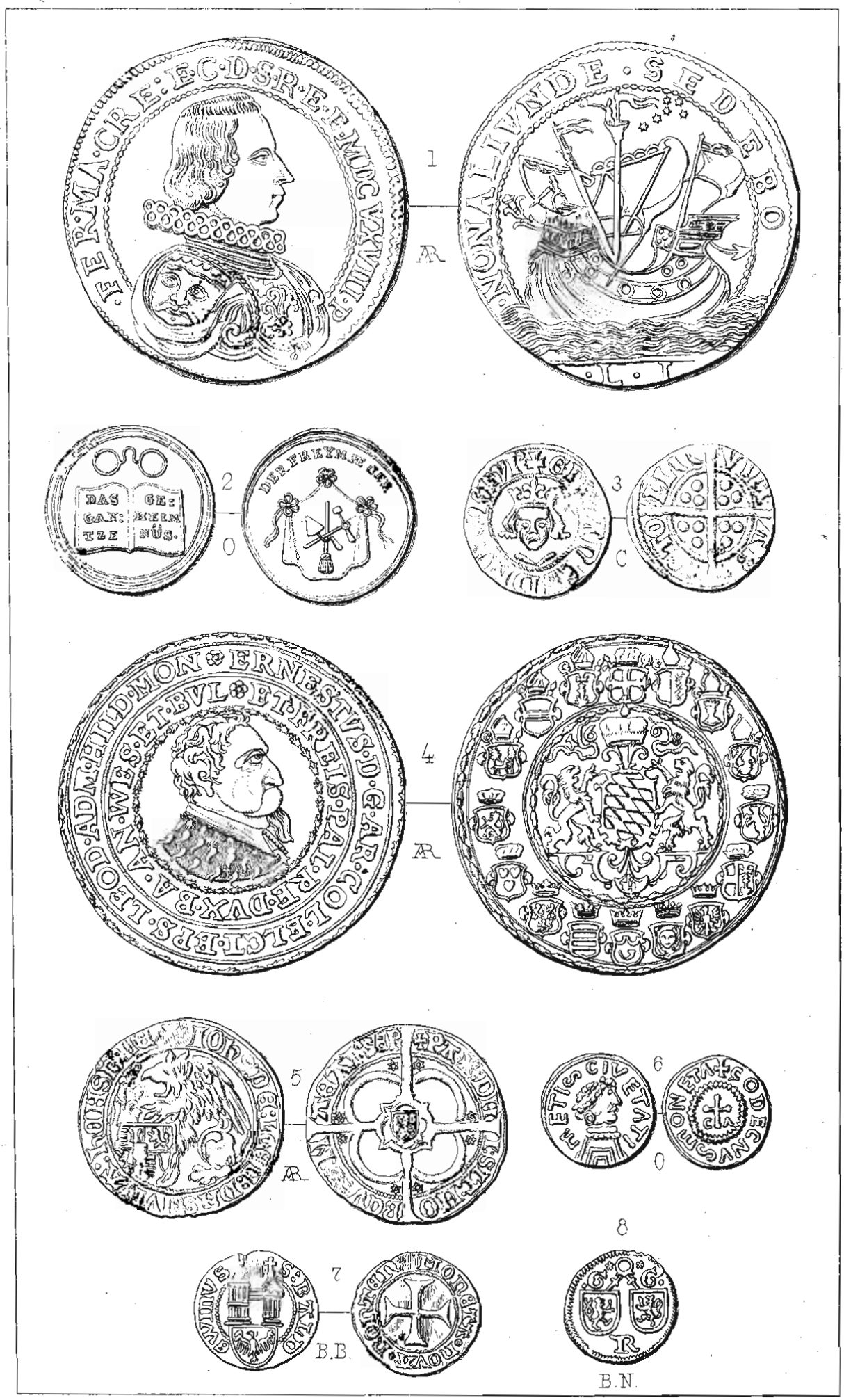
1
AR
2
O
DAS GE: GAN: MERM TZE NÜS.
3
C
4
AR
5
AR
6
O
7
B.B.
8
B.N.

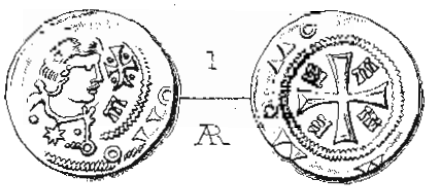

1

AR.

2

AR.

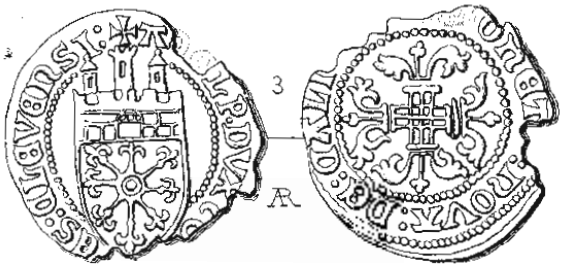

3

AR.

4

CR.

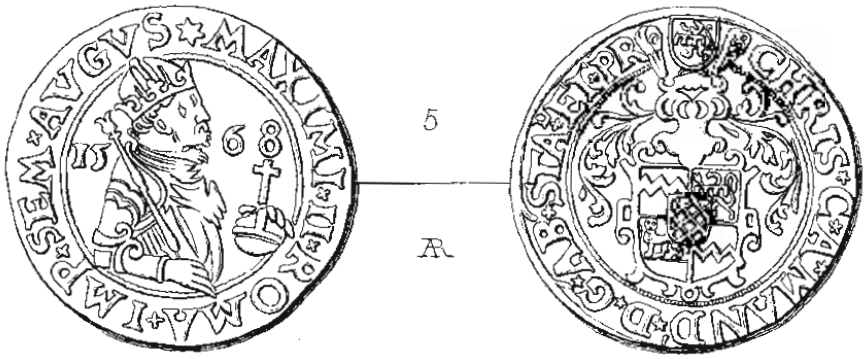

5

AR.

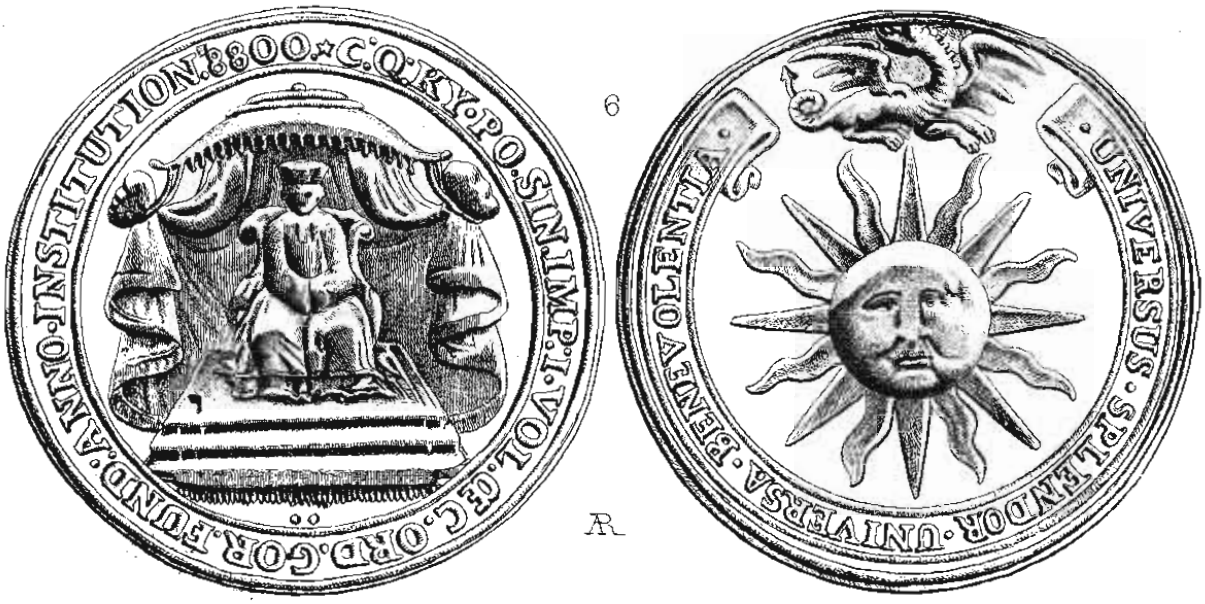

6

AR.